

DÉLIBÉRATION N°2021-22_023
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 3 décembre 2021

1- Affaires immobilières

**Point 1.2 – Learning centre – tranche 2 du plan de relance n°FR 0279–
Bibliothèque Oytana**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 19 Membres représentés : 8 Total : 27	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	--

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le cahier des charges des appels à projet de l'Etat pour les projets immobiliers nécessitant une rénovation énergétique ambitieuse et soutenus par France Relance ;

Vu les cahiers des charges et programmes de travaux confiés aux maîtrises d'œuvre.

Bibliothèque Oytana (tranche 2)

- Eléments de contexte :

La bibliothèque Oytana située sur le campus de la Bouloie à Besançon est structurée en deux corps de bâtiments complémentaires : les salles de lecture au sud et le magasin des livres ainsi que sa gestion administrative au nord.

Initialement, pour des questions budgétaires, l'opération était projetée en deux phases successives dont la première a été baptisée « Learning centre », en relation avec l'évolution des pratiques de consultation et d'étude des fonds documentaires. Cette spécificité a donc été inscrite au programme de travaux. La maîtrise d'ouvrage de cette première tranche fonctionnelle a été confiée en 2019 à Grand Besançon Métropole. Les marchés de travaux sont en cours de notification.

L'opportunité du financement exceptionnel apporté par France Relance, acté début 2021, a permis à l'université de lancer sans délai, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, la deuxième tranche de travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre ont ainsi été accélérées sur cette tranche 2 pour mettre en phase calendaire et technique les deux tranches de cette opération.

- Lancement des travaux de la tranche 2

L'objet du présent rapport concerne le lancement des travaux à réaliser sur le magasin des livres et les locaux administratifs.

Suite au travail de maîtrise d'œuvre réalisé par le cabinet B Cube, la consultation des entreprises a été conduite au cours de l'été 2021.

L'infructuosité de certains lots (non pourvus ou hors d'atteinte économique), a nécessité un deuxième tour de consultation pour ce projet.



Malgré les différentes négociations serrées qui ont été menées avec les entreprises, un dépassement significatif du budget initial est à constater.

Il s'explique :

- par le contexte économique post Covid19 qui conduit à des incertitudes quant aux conditions d'approvisionnements des matériaux et fournitures
- par la dissociation des consultations d'entreprises entre la tranche 1 sous maîtrise d'ouvrage Grand Besançon Métropole et la tranche 2 sous maîtrise d'ouvrage Université de Franche-Comté,
- par l'intégration d'un dispositif de déshumidification de l'air dans les magasins de stockage des collections d'ouvrages afin d'anticiper les évolutions thermo-hygrométriques liées aux changements climatiques pour 98 k€.

Sur un financement en provenance du plan de relance à hauteur de 1 343 909 € TTC (toute dépense confondues : TDC) et d'un complément de financement de l'Université de 321 430 € TTC pour engager concrètement ce dossier avec la notification des marchés aux entreprises.

Les marchés de travaux ont été attribués pour un montant total tous lots confondus de 1 168 453,69 euros HT soit 1 402 144,43 euros TTC.

Le calendrier contraignant du Plan de relance nous impose cette notification au plus tard au 31 décembre 2021 faute de quoi l'intégralité des financements obtenus seront perdus et cette tranche restera en attente.

Il a été décidé la suppression de l'aménagement de l'abri vélo sécurisé (86 500 € TTC) du projet total. Et de conserver l'aménagement des espaces extérieurs (58 100 € TTC).

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent ce projet.



Besançon, le 15 décembre 2021.

La présidente de l'université,


Marie-Christine WORONOFF

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

